



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPN - CNPTP CHRS 15 FEVRIER 2018

## DES MOYENS À LA HAUTEUR DES BESOINS : UNE URGENCE POUR 2018 !

### COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION CHRS

#### Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du 06 décembre 2017
2. CPPNI – Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
3. Politique salariale 2018

#### 1. Approbation du relevé de décisions du 6 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité.

#### 2. CPPNI - Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

NEXEM présente une deuxième version d'un accord, toujours loin d'être satisfaisant.

Pour la CGT, il manque encore, dans cette nouvelle proposition, les éléments sur les moyens accordés aux négociateurs (préparation, remboursement transport, repas, hôtel). Elle souhaite également sur le fonctionnement de la CPPNI une présidence alternée (tous les ans) et demande que les modalités de prise de décision soient, non à l'unanimité, mais plutôt à la majorité qualifiée ! Il s'agirait là d'un signe d'ouverture et une sécurisation des prises de décision !!!

La CFDT souhaite que le texte précise les attributions de la commission d'interprétation, et l'application et la validité des accords : à qui s'appliquent ces accords ? Aux salariés et aux employeurs ? Les modalités des prises de décisions et transmission de celles-ci doivent être également définies dans le texte : rapport écrit sur la situation qui est soumise à la commission ? Elle pose la question de la valeur de la décision : valeur d'avenant s'imposant aux parties ?

Elle n'est pas contre l'unanimité sur l'interprétation des accords, mais pas opposée non plus à la majorité qualifiée ! Elle souhaite mettre en place une assistance technique sur certains dossiers et qu'un compte rendu de chaque réunion soit diffusé dans les 15 jours à toutes les organisations. Enfin, elle pose la question du comment sera votée la mise en place d'un groupe de travail et se positionne sur la prise en compte de la représentativité !

**Pour FO**, nous rappelons notre position concernant les prises de décision de la Commission Paritaire de Négociation, à savoir des décisions prises à l'unanimité, ce qui permet une réelle recherche de consensus. Seules les signatures d'avenant sont sanctionnées depuis la loi d'août 2008 en fonction des arrêtés de représentativité.

La question des moyens doit être clairement cadrée et définie et il faut sortir de l'unique position de principe actuelle de NEXEM concernant les moyens dédiés aux négociateurs

La position de NEXEM reste clairement la même aussi : aucune décision, mais il proposera de s'aligner sur les décisions qui seront prises dans l'accord de branche. La prochaine réunion de la BASS (Branche de l'Action Sanitaire et Social) est le 19 février.

NEXEM préfère donc attendre un accord dans la BASS pouvant être décliné dans les Accords CHRS... Fin des débats !

NEXEM proposera un nouveau texte pour le 11 avril.

### 3. Politique salariale 2018

Pour NEXEM, il n'y a encore aucune visibilité pour 2018. Il faut attendre la conférence salariale du 23 janvier pour déterminer l'enveloppe.

Si enveloppe il y a ! Déjà qu'il n'y a toujours aucune confirmation sur l'augmentation du centime de la valeur du point sur l'avenant de 2017 ! Et vu l'annonce des baisses de budgets des CHRS, il ne faut certainement pas s'attendre encore à grand-chose !

La CFDT tient quand même à se positionner en amont de la conférence et rappelle sa demande de travailler sur les grilles infra-SMIC. Elle souhaite une réelle politique salariale décidée par la CNPN quelle que soit l'enveloppe.

Mais les employeurs arrivent sans aucune proposition et renvoient d'entrée de jeu la discussion à la prochaine réunion.

La seule position sûre, prise par le CA de NEXEM, est qu'il n'y aura pas de mobilisation du CITS sur des mesures pérennes, telle une augmentation du point... Trop d'incertitudes sur le volume des baisses de charges et surtout, les financeurs risquent de récupérer les sommes allouées pour compenser les baisses de budgets. Le CITS est un crédit d'impôt, et les CHRS n'en bénéficient pas, car les structures sont trop petites.

Difficile d'avoir une vision globale dans notre secteur.

La CNPN va scinder ces deux questions : l'infra SMIC d'un côté et le CITS de l'autre. NEXEM apportera une réponse sur une position sur les grilles infra SMIC lors de la prochaine rencontre.

Les organisations syndicales demandent une proposition concrète pour l'infra SMIC.

**Commentaire FO :** sans augmentation des budgets, quelles solutions ? Toucher au GVT... Mais les employeurs n'y ont jamais été favorables... Revoir les grilles et la progression à l'ancienneté ? Nous sentons pointer des attaques en règle contre nos droits collectifs ! C'est pourquoi FO revendique des moyens à la hauteur des besoins.

**Prochaine réunion le 11 avril 2018**

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la CNPTP du 06 décembre 2017
2. Complémentaire santé
3. Fonds de solidarité prévoyance : actions collectives

## 1. Approbation du relevé de décisions du 6 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité

## 2. Complémentaire santé

Les comptes de la complémentaire santé ne pourront pas être présentés par les assureurs le 4 juillet comme prévu à l'agenda. Ils parviendront à cette date aux membres de la CNPTP, mais ne seront présentés qu'en septembre.

Depuis 3 ans, les comptes du régime sont excédentaires et les membres de la CNPTP doivent se positionner sur les ajustements possibles du régime au regard du P/C de 80 % (prestations/cotisations). ARRA conseil a été chargé de travailler sur la question.

**FO** pose la question de la marge de manœuvre possible.

La marge de manœuvre serait estimée à 12 %, soit sur une augmentation de garanties, soit sur une diminution de cotisations.

Le montant global disponible est d'environ 200 000 €.

Les employeurs se positionnent d'entrée de jeu sur une augmentation des garanties plutôt qu'une baisse de la cotisation, sous prétexte que les salariés pourraient ne pas comprendre pourquoi, au bout d'un an la cotisation pourrait à nouveau augmenter !

ARRA a travaillé essentiellement sur une augmentation des garanties et quantifié les différents postes de remboursement. Sur la base, le reste à charge sur certains postes pourrait être nettement amélioré. Les propositions chiffrées présentées améliorent les garanties sur les risques lourds, notamment sur les frais d'hospitalisation.

Le montant de cette première hypothèse est de 277 000 €, ce qui imposerait de « piocher » dans la réserve... qui se monte à ce jour à 2 000 000 d'euros.

Cette hypothèse soulève la question aussi de la pertinence de l'option 1 dont la base se rapproche considérablement. Les membres de la CNPTP demandent à ARRA un chiffrage sur l'hypothèse que l'option 1 devienne la base. ARRA s'engage sur plusieurs simulations, mais il faudra attendre les comptes 2017 pour tout ajuster.

**Commentaire FO :** Sur les mutuelles, « Base »/« option 1 »/« option 2 », pour un salaire faible, le choix se porte généralement sur la base... avec un reste à charge plus important. Donc un faible salaire engendre des dépenses plus importantes ! Et plus tu gagnes, moins tu paies ! Nous sommes loin des principes fondateurs de la Sécurité Sociale... Fut un temps aussi, existaient une première et une deuxième classe dans le RER... Ils ont eu la mauvaise idée de supprimer la première, quand supprimer la seconde eut été plus judicieux. Alors, pourquoi ne pas supprimer la Base ? Quel coût ?

## 3. Fonds de solidarité prévoyance : actions collectives

Trois cahiers des charges, travaillés par le Bureau de la CNPTP, vont partir dans les jours qui suivent. Trois thèmes ont été retenus :

- Actions de prévention interventions d'ergonomes en entreprises
- Actions de formation ou d'interventions pour la prévention des phénomènes violents et la gestion des publics difficiles
- Actions du diagnostic au plan d'actions pour la prévention des risques psychosociaux

Retour des propositions pour le 23 mars, étude des propositions le 10 avril, choix du cabinet le 23 avril, déploiement et communication des actions retenues en septembre-octobre 2018 avec un conventionnement possible jusqu'en décembre 2019.

Paris, le 05 mars 2018

**Pour la délégation FO :** Véronique MENGUY et Michel POULET